

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le mardi 17 septembre 2024 à 17h30, sous la présidence de monsieur Mathieu Traversy, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Robert Morin et Carl-Miguel Maldonado et mesdames Marie-Ève Couturier, Vicky Mokas, Nathalie Lepage, Patricia Lebel et Anny Mailloux.

Sont également présents : monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable, monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique, madame Corinne Gendron, conseillère en développement touristique et madame Caroline Tremblay, conseillère en communication.

15 002-09-24 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

15 003-09-24 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 août 2024
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 20 août 2024 et le 10 septembre 2024
5. Report de la séance du comité administratif initialement prévue le 8 octobre 2024 à 9h30 au 15 octobre 2024 à 11h00 et amendement à la résolution numéro 14 651-11-23
6. Liste des comptes à payer au 31 août septembre 2024 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
7. Liste des dépenses incompressibles en date du 31 août 2024 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
8. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi

9. Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)
10. Rapport de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM)
11. Rapport de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP)

DIRECTION GÉNÉRALE / GREFFE / FINANCES / RESSOURCES MATÉRIELLES / RESSOURCES HUMAINES

12. Nomination d'un substitut à la Table des préfets de Lanaudière (TPL)
13. Mandat pour la mise en œuvre de la stratégie de relations publiques pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPECN)
14. Mandat pour la réalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'élaboration du plan climat issu du programme Action-climat Québec qui soutient la lutte contre les changements climatiques
15. Mandat pour l'élaboration du plan climat de la MRC Les Moulins dans le cadre de du programme Action-climat Québec qui soutient la lutte contre les changements climatiques
16. Avis d'intention de la MRC Les Moulins – Participation à la demande d'aide financière relative au Plan de mise en œuvre (PMO) de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) (Mesure 1.4 – volet 2) dans le cadre du Programme de soutien financier au milieu municipal en aménagement du territoire – volet financement d'organismes pour des projets de portée régionale

COMMUNICATIONS :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

17. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-2024-08-76 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
18. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement (
19. Nomination des membres au comité vélo de la MRC Les Moulins
20. Nomination du comité d'analyse (jury) des projets déposés dans le cadre de l'appel de projets touristiques (FDT-TM) 2025
21. Autorisation de signature - Lettre d'appui à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour le Festival Grande Tribu

22. Autorisation de signature - Bail pour le Bureau d'information touristique (BIT) avec la Ville de Terrebonne

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

23. Examen et approbation du Règlement numéro 1103-76 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'assurer la conformité au règlement numéro 1085-12
24. Examen et approbation du Règlement numéro 1089-23 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin d'assujettir les zones RA 225 et CC 218 au règlement
25. Examen et approbation de la résolution numéro 240826-25 de la Ville de Mascouche visant à autoriser l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment résidentiel au 2966, rue Dugas, sur le lot 5 314 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231
26. Abrogation de la résolution numéro 14 998-08-24 - Règlement numéro 1004-2-009 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1004-2 relatif aux permis, certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, afin de réviser certaines dispositions réglementaires et assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-20 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
27. Avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 97-33R-20 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs au niveau des conditions liées à l'activité sylvicole
28. Adoption du règlement numéro 97-33R-21 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier l'affectation d'une partie du site des étangs aérés de Terrebonne dans le but d'y permettre des activités industrielles
29. Achat d'une banque d'heures pour des services professionnels d'accompagnement en ingénierie des cours d'eau

AUTRES POINTS

30. Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du 26 au 28 septembre 2024 à Québec - Amendement à la résolution numéro 14 933-06-24
31. Autres sujets
32. Période de questions
33. Clôture de la séance

ADOPTÉE

15 004-09-24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 août 2024

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 août 2024 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 005-09-24 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 20 août 2024 et le 10 septembre 2024

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 20 août 2024 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 10 septembre 2024 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 006-09-24 Report de la séance du comité administratif initialement prévue le 8 octobre 2024 à 9h30 au 15 octobre 2024 à 11h00 et amendement à la résolution numéro 14 651-11-23

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 651-11-23 le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le calendrier 2024 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins, conformément aux articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut cependant décider qu'une séance débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de reporter la date de la séance du comité administratif de la MRC Les Moulins initialement prévue le 8 octobre 2024 au 15 octobre 2024 à 11h00 ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la séance du comité administratif de la MRC Les Moulins initialement prévue mardi le 8 octobre 2024 soit et est reportée au 15 octobre 2024 à 11h00.

QUE la résolution numéro 14 651-11-23 soit et est amendée et qu'ainsi le calendrier 2024 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins, lequel fait partie intégrante de ladite résolution, soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

15 007-09-24 Liste des comptes à payer au 31 août 2024 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au 31 août 2024 au montant de 180 829,28\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer au 31 août 2024* »).

ADOPTÉE

15 008-09-24 Liste des dépenses incompressibles en date du 31 août 2024 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la liste des dépenses incompressibles (paiements émis) – Rapport en date du 31 août 2024, au montant de 329 625,58\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Dépenses incompressibles – En date du 31 août 2024* »).

ADOPTÉE

15 009-09-24 Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2024* »).

ADOPTÉE

15 010-09-24 Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 12 septembre 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 12 septembre 2024 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 011-09-24 Rapport de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 septembre 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Vicky Mokus, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 4 septembre 2024, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 012-09-24

Rapport de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 3 septembre 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 3 septembre 2024 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 013-09-24

Nomination d'un substitut à la Table des préfets de Lanaudière (TPL)

CONSIDÉRANT les règlements de la Table des préfets de Lanaudière, lesquels stipulent que le préfet et préfet substitut d'une MRC sont membres du conseil d'administration et qu'une MRC peut nommer un substitut ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 862-03-22, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Benoit Ladouceur à titre de substitut à la Table des préfets de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut à la Table des préfets de Lanaudière en remplacement de monsieur Benoit Ladouceur ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Robert Morin soit et est nommé à titre de substitut à la Table des préfets de Lanaudière.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Benoit Ladouceur pour sa participation et son implication à la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

Mandat pour la mise en œuvre de la stratégie de relations publiques pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) (Amendée par la résolution #15 042-10-24)

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent mandater une firme pour la mise en œuvre de la stratégie de relations publiques ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), ont convenu des modalités d'un tel mandat lors de la séance spéciale de la Table tenue le 14 août 2024 et demande à la MRC Les Moulins de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'octroi de ce mandat ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme AUCOIN Stratégie & Communication datée du 28 août 2024 ;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de mandater la firme AUCOIN Stratégie & Communication, pour la mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), selon les modalités prévues à son offre de service datée du 28 août 2024, et ce, pour un montant ne dépassant pas 45 000,00\$, excluant les taxes, selon les taux horaires suivants, le tout, conditionnel à l'acceptation de ladite offre de service par la TPECN et à la signature des documents requis par le directeur général de la MRC Les Moulins :

- Stratège principal(e) 355,00 \$/h
- Directeur(trice) 230,00 \$/h
- Conseiller(ère) principale(e) 205,00 \$/h
- Conseiller(ère) en communication 175,00 \$/h
- Chargé(e) de projet 135,00 \$/h

QUE frais soient partagés entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le conseil autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'avancement du mandat.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-65 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 45 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 015-09-24

Mandat pour la réalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'élaboration du plan climat issu du programme Action-climat Québec qui soutient la lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE par 14 820-03-24, le conseil de la MRC Les Moulins autorisé la signature d'une convention d'aide financière avec la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'élaboration d'un plan climat, la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour la réalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'élaboration du plan climat issu du programme Action-climat Québec qui soutient la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Enviro-accès, datée du 5 août 2024 ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme Enviro-accès, pour la réalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'élaboration du plan climat issu du programme Action-climat Québec qui soutient la lutte contre les changements climatiques, pour un montant ne dépassant pas 25 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-66 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 25 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2710-910 « *Plan Climat volet Planification* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

15 016-09-24

Mandat pour l'élaboration du plan climat de la MRC Les Moulins dans le cadre de du programme Action-climat Québec qui soutient la lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE par 14 820-03-24, le conseil de la MRC Les Moulins autorisé la signature d'une convention d'aide financière avec la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'élaboration d'un plan climat, la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour l'élaboration du plan climat de la MRC Les Moulins dans le cadre de du programme Action-climat Québec qui soutient la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme CCG (Groupe Conseil Carbone), datée du 5 août 2024 ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme Groupe Conseil Carbone Inc. (CCG climat), pour l'élaboration du plan climat de la MRC Les Moulins dans le cadre de du programme Action-climat Québec qui soutient la lutte contre les changements climatiques, pour un montant ne dépassant pas 94 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-67 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 94 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2710-910 « *Plan Climat volet Planification* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 017-09-24

Avis d'intention de la MRC Les Moulins – Participation à la demande d'aide financière relative au Plan de mise en œuvre (PMO) de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) (Mesure 1.4 – volet 2) dans le cadre du Programme de soutien financier au milieu municipal en aménagement du territoire – volet financement d'organismes pour des projets de portée régionale

CONSIDÉRANT le Programme de soutien financier au milieu municipal en aménagement du territoire – volet financement d'organismes pour des projets de portée régionale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite participer au projet d'entente en aménagement du territoire visant la préservation des ressources en eau, laquelle réunira les six MRC de la région de Lanaudière : D'Autray, Joliette, L'Assomption, Les Moulins, Matawinie et Montcalm ;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu d'effectuer une demande d'aide financière relative au Plan de mise en œuvre (PMO) de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) (Mesure 1.4 – volet 2) dans le cadre du Programme de soutien financier au milieu municipal en aménagement du territoire – volet financement d'organismes pour des projets de portée régionale, laquelle sera déposée par la MRC de L'Assomption ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins donne, par la présente, un avis d'intention relativement à sa volonté de participer au projet d'entente en aménagement du territoire visant la préservation des ressources en eau, laquelle réunira les six MRC de la région de Lanaudière : D'Autray, Joliette, L'Assomption, Les Moulins, Matawinie et Montcalm, pour un montant maximum de 3 000,00\$ pour 2 ans.

ADOPTÉE

15 018-09-24

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-2024-08-76 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20, 12 653-06-20, 14 051-06-22, 14 182-10-22, 14 575-09-23, 14 833-03-24 et 14 939-06-24, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé ou retiré les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commun FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 250 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-2024-08-76 du comité d'investissement commun (CIC), pour une entreprise de construction spécialisée dans la réfection de structures de béton, la rénovation majeure de bâtiments, la construction d'infrastructures telles que les ponts, viaducs et barrages pour des clients des secteurs publics, parapublics et privés;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Vicky Moka et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 250 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-2024-08-76 du comité d'investissement commun (CIC) pour une entreprise de construction spécialisée dans la réfection de structures de béton, la rénovation majeure de bâtiments, la construction d'infrastructures telles que les ponts, viaducs et barrages pour des clients des secteurs publics, parapublics et privés.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir.

QUE le montant de 250 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI à 60% et FLS à 40% et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2024-69 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

15 019-09-24

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 862-04-24, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale et que par la résolution numéro 13 471-08-21, ledit programme révisé a été approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 738-01-22, le conseil de la MRC Les Moulins a amendé le document intitulé du Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. est admissible au Programme d'aide à l'innovation de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. désire s'adjoindre des expertises externes ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée à l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. par le Cégep régional de Lanaudière (Inédi), pour un montant maximum de 9 975,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. au Programme d'aide à l'innovation InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale.

QUE la subvention soit versée selon les modalités suivantes : 50% des honoraires des interventions avant taxes, et ce, pour un montant maximum de 4 987,50\$, le tout, selon les paramètres du Programme d'aide à l'innovation. Ce versement maximum de 4 987,50\$ sera effectué au terme du mandat après la présentation d'un rapport final et de la preuve de paiement des honoraires de 4 987,50\$ et lorsque toutes les conditions prévues à la convention auront été remplies.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-70 émis par le directeur général et greffier -trésorier pour un montant ne dépassant pas 4 987,50\$, excluant les taxes, « *Fonds d'aide à l'innovation (FAI)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 020-09-24 Nomination des membres au comité vélo de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 945-06-24, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité vélo de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres dudit comité susmentionné ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Imen Belounis et Corinne Gendron ainsi que messieurs Robert Morin (élu de Terrebonne), Eric Ladouceur (élu de Mascouche), Jonathan Dionne (Ville de Mascouche), Issam Kada-Yahya (Ville de Terrebonne) soient et sont nommés au comité vélo de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

15 021-09-24 Nomination du comité d'analyse (jury) des projets déposés dans le cadre de l'appel de projets touristiques (FDT-TM) 2025

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 946-06-24, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le Guide du demandeur FDT-TM pour l'appel de projets touristiques 2025, a adopté la Grille du jury, a approuvé les éléments du Rapport de reddition de comptes FDT-TM et a autorisé le lancement de l'appel de projets touristiques (FDT-TM) 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres comité d'analyse des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2025;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Elaine Desjardins de Tourisme Lanaudière et Lynda Fleury de Loisir et Sport Lanaudière ainsi que monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins soient et sont nommés au comité d'évaluation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2025.

ADOPTÉE

15 022-09-24

Autorisation de signature - Lettre d'appui à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour le Festival Grande Tribu

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important d'appuyer la la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour le Festival Grande Tribu ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la signature, pour et au nom de la MRC Les Moulins par monsieur Mathieu Traversy, préfet de la MRC Les Moulins, d'une lettre adressée à Hydro-Québec, afin de manifester son appui à la SODAM pour la candidature de son festival Grande Tribu au financement d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

15 023-09-24

Autorisation de signature - Bail pour le Bureau d'information touristique (BIT) avec la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un bail pour le Bureau d'information touristique (BIT) avec le Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un bail d'une durée de 30 mois avec la Ville de Terrebonne pour la location d'un local au 790 rue St Pierre, à Terrebonne, pour le Bureau d'information touristique (BIT), pour un montant total de 15 000,00\$, excluant les taxes, plus majoration le 1^{er} juillet 2026 selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada (IPC) pour le mois de juin 2026.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-71 émis par le directeur général et greffier -trésorier pour un montant ne dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes, plus majoration le 1^{er} juillet 2026 selon l'Indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada (IPC) pour le mois de juin 2026, poste budgétaire 2190-511 « Loyer » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 024-09-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1103-76 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'assurer la conformité au règlement numéro 1085-12

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-76 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'assurer la conformité au règlement numéro 1085-12;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-76 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'assurer la conformité au règlement numéro 1085-12.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

15 025-09-24 Examen et approbation du Règlement numéro 1089-23 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin d'assujettir les zones RA 225 et CC 218 au règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1089-23 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin d'assujettir les zones RA 225 et CC 218 au règlement ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1089-23 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin d'assujettir les zones RA 225 et CC 218 au règlement.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

15 026-09-24

Examen et approbation de la résolution numéro 240826-25 de la Ville de Mascouche visant à autoriser l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment résidentiel au 2966, rue Dugas, sur le lot 5 314 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, la résolution numéro 240826-25 visant à autoriser l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment résidentiel au 2966, rue Dugas, sur le lot 5 314 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la résolution numéro 240826-25 de la Ville de Mascouche visant à autoriser l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment résidentiel au 2966, rue Dugas, sur le lot 5 314 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

15 027-09-24

Abrogation de la résolution numéro 14 998-08-24 - Règlement numéro 1004-2-009 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1004-2 relatif aux permis, certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, afin de réviser certaines dispositions réglementaires et assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-20 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 998-08-24, le conseil a approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1004-2-009 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1004-2 relatif aux permis, certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, afin de réviser certaines dispositions réglementaires et assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-20 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 14 998-08-2024 ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 14 998-08-24 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

15 028-09-24 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 97-33R-20 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs au niveau des conditions liées à l'activité sylvicole

Madame Vicky Mokas donne avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 97-33R-20 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs au niveau des conditions liées à l'activité sylvicole.

15 029-09-24 Adoption du règlement numéro 97-33R-21 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier l'affectation d'une partie du site des étangs aérés de Terrebonne dans le but d'y permettre des activités industrielles

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 553-08-23 un avis de motion a été donné en vue de l'adoption éventuelle du règlement numéro 97-33R-21 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier l'affectation d'une partie du site des étangs aérés de Terrebonne dans le but d'y permettre des activités industrielles ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 772-02-24, le projet de règlement numéro 97-33R-21 a été adopté ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 000-08-24, un second avis de motion a été donné en vue de l'adoption éventuelle du règlement numéro 97-33R-21 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier l'affectation d'une partie du site des étangs aérés de Terrebonne dans le but d'y permettre des activités;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-21 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier l'affectation d'une partie du site des étangs aérés de Terrebonne dans le but d'y permettre des activités industrielles.

Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil du moins soixante-douze (72) heures avant le début de la présente séance.

ADOPTÉE

15 030-09-24 Achat d'une banque d'heures pour des services professionnels d'accompagnement en ingénierie des cours d'eau

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'achat d'une banque d'heures pour des services professionnels d'accompagnement en ingénierie des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de l'entreprise Groupe Pleine Terre, datée du 17 juillet 2024, pour une banque d'heures pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de services professionnels de l'entreprise Groupe Plein Terre, datée du 17 juillet 2024, pour une banque d'heures aux taux horaires mentionnés, pour un montant ne dépassant pas 21 500,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels d'accompagnement en ingénierie des cours d'eau.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-72 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 21 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 031-09-24

Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du 26 au 28 septembre 2024 à Québec - Amendement à la résolution numéro 14 933-06-24

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 933-06-24, le conseil a nommé les représentants de la MRC Les Moulins afin de participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du 26 au 28 septembre 2024 à Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Benoit Ladouceur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 14 933-06-24;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 14 933-06-24 soit et est amendée et que monsieur Robert Morin soit et est nommé en remplacement de monsieur Benoit Ladouceur afin de participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du 26 au 28 septembre 2024 à Québec.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question.

15 032-09-24

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mathieu Traversy, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, greffière-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe